

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026 19H00

Date de convocation : 19 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de Présents : 11

Nombre d'absents excusés : 2

Nombre d'absents non excusés : 1

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Laurence DRÉANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS.

Excusés : Hélène DRÉANO, Sébastien LÉGO,

Non Excusés : Nadine GUEREC.

Madame Hélène DRÉANO a donné pouvoir à Madame Delphine LE ROUX.  
Monsieur Sébastien LÉGO a donné pouvoir à Monsieur Pascal HAYS.

Monsieur le Maire constatant que les conseillers présents constituent la majorité, de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent délibérer.

Madame Isabelle LANTRIN a été nommée secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### 1) DCM-202601260001 - Approbation du compte rendu du 8 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **approuvent, à l'unanimité des membres présents**, le compte rendu de la séance du 8 décembre 2025.

### 2) DCM-202601260002 - Zonage communal des eaux pluviales : convention de refacturation de l'étude.

1) Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **décide**,  
- **d'approuver** la convention à intervenir entre Centre Morbihan Communauté et la commune de Buléon,  
- **d'approuver** la refacturation de 8 007, 82 € ht soit 9 609,38 € ttc à la commune de Buléon conformément à la répartition proposée ci-dessous ?  
- **autorise** le Maire de Buléon, le Président, et le Vice-Président en charge des services techniques, à signer la convention et tout document y afférent.

COMMUNES	BIGNAN	BILLIO	BULEON	EVELLYS	GUEHENNO	LOCMINE
MONTANT HT	17 471,13 €	7 976,54 €	8 007,82 €	14 299,13 €	10 595,60 €	18 195,68 €
MONTANT TTC	20 965,36 €	9 571,85 €	9 609,38 €	17 158,95 €	12 714,72 €	21 834,82 €

COMMUNES	MOREAC	MOUSTOIR-AC	PLUMELEC	PLUMELIN	SAINT-ALLOUESTRE	SAINT-JEAN-BREVELAY
MONTANT HT	12 269,76 €	13 389,21 €	18 295,01 €	14 316,04 €	7 776,20 €	9 748,94 €
MONTANT TTC	14 723,71 €	16 067,05 €	21 954,01 €	17 179,25 €	9 9331,44 €	11 98,73 €

### **3) DCM-202601260003 - Extension et rénovation énergétique et phonique de la salle des fêtes : validation des offres des lots 4 et 13.**

Après avoir pris connaissance de l'analyse du cabinet d'architecte Sandrine NICOLAS & Associés de Pontivy, et après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**,

- **décide d'attribuer** les lots suivants :

Lot n° 4 : Etanchéité Bitume – couverture et bardages bacs : entreprise TREMBLAY, pour un montant de 122 325,64 € ht,

Lot n°13 : Plomberie – chauffage gaz : entreprise ALC THERMIQUE pour un montant de 49 201,35 € ht,

- **dit que** la décision pour la ventilation est reportée,

- **autorise** le Maire, **à notifier** les attributions aux candidats retenus, **à signer** les pièces du marché, et **à lancer les travaux**.

### **4) DCM-202601260004 - Extension et rénovation énergétique et phonique de la salle des fêtes : avenant n°1 au contrat de MOE.**

Après étude et discussion, les membres du conseil, **décident** de reporter, **à l'unanimité des membres présents**, leur décision quant à l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 64 640,00 € ht, pour cause d'insatisfaction de la maîtrise d'œuvre, en justifiant un retard des travaux, en raison de plusieurs appels d'offres infructueuses.

### **5) DCM-202601260005 - Proposition de motion sur les finances et les libertés locales.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **soutient à l'unanimité des membres présents**, la proposition de l'AMF pour :

- la subsidiarité,
- le respect de la libre administration des collectivités l'autonomie financière et fiscale,
- le pouvoir réglementaire local l'inscription de la clause de compétence générale des communes dans la Constitution.

### **6) DCM-202601260006 - Résidence Saint-Georges : proposition budgétaire 2026 de Morbihan Habitat.**

Après lecture et délibération, l'assemblée délibérante  **valide, à l'unanimité des membres présents** les budgets annexes 2026.

### **Questions diverses.**

La commune sollicite à MEGALIS l'accès au parapheur de signature électronique V5

L'opération de broyage des végétaux ne sera pas renouvelée en 2026.

La prochaine séance est fixée au lundi 16 février 2026 à 19 heures.

FIN DE LA SEANCE A 20 HEURES 30.

